🎣 RÈGLEMENT DE PÊCHE – ÉTANG DU ROETHEL 🎣

🎣 *PÊCHE NO KILL*

- 2 cannes maximum
- Pêche uniquement en face du poste jusqu'au milieu de l'étang
- Épuisette et tapis : OBLIGATOIRES
- Pêche en surface : INTERDITE
- Antiseptique : OBLIGATOIRE

🌽 *AMORÇAGE*

- Amorçage MODÉRÉ et NON MASSIF
- Graines parfaitement cuites uniquement
- Graines crues interdites

🚤 *BATEAU AMORCEUR*

- Utilisation AUTORISÉE
- Amorçage modéré obligatoire
- Usage abusif interdit

🐟 *PROTECTION DES ESPÈCES*

- Carpes, tanches et esturgeons :
 remise à l'eau immédiate
- Brochets de plus de 60 cm prélevables
- Ne pas relâcher les silures ou contactez un des numéros ci-dessous
- Bourriche INTERDITE
- Respect fermeture du brochet
- Pêche aux leurres INTERDITE
- Bien oxygéner le poisson avant remise à l'eau

⚠ *IMPORTANT*

- Les enfants de moins de 12 ans doivent être accompagnés
- Une Bouée de secours est disponible devant l'abri

🔥 *FEU*

- Feu au sol INTERDIT
- Barbecue sur pieds uniquement

🗑️ DÉCHETS

- Tous les déchets doivent être emportés
- Ne pas jeter les mégots ni au sol ni dans l'étang

🚗 CIRCULATION

- Véhicules au pas
- Accès autour de l'étang libre
- Ne pas gêner la circulation

🤫 TRANQUILLITÉ

- Respect du calme OBLIGATOIRE
- Musique et cris INTERDITS

👮 CONTRÔLES

- Contrôles possibles à tout moment
- Exclusion immédiate sans remboursement

💶 TARIFS

- Tickets et cartes annuelles disponibles auprès des gardes-pêche
- 10 € = 12 h journée ou nuit
- 20 € = 24 h

Carte Annuelle Jour 60€, et annuelle jour + nuit 90€

Nr de Téléphone de contact : +33 6 43 64 29 46 - +33 6 33 66 55 66 - +33 6 41 72 35 50 Mail:amicaleduroethel@gmail.com